



COMPTE RENDU DU CTAC UNIQUE DU 27 MARS 2020 EN AUDIOCONFÉRENCE

Le Comité d'administration centrale unique a été présidé, en audioconférence, par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux, en présence, notamment, du Dr Williams JOSSE, de Marie-Françoise LEMAITRE, d'Armelle CHAPPUIS, de Nadia SEDRAOUI,

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Incidences consécutives à la mise en œuvre des mesures visant à lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Après un tour de table, le président a précisé qu'il devra se déconnecter à 12 heures pour une nouvelle audioconférence.

Le Dr JOSSE précise qu'il ne reviendra pas sur l'ensemble des données déjà communiquées lors des précédentes réunions.

Il rappelle qu'il est preneur de toutes les informations qui peuvent aider l'administration à prendre soin de la santé et de la sécurité des agents par un accompagnement spécifique.

Ainsi, la situation des chauffeurs a été portée à sa connaissance : 4 chauffeurs le matin et 4 chauffeurs l'après-midi sont occupés pendant cette période de confinement au transport des agents de la cellule de crise à Beauvau, sans aucune protection et empruntent les transports publics pour venir travailler et rentrer chez eux. Ils ne disposent ni de lingettes, ni de masques.

Le département de la qualité de vie au travail est en train de travailler sur une fiche réflexe et a déjà pris l'attache du responsable des chauffeurs pour leur fournir le matériel indispensable à leur protection. Il convient de réfléchir sur cette fonction et de voir avec la DFAS les possibilités qui s'offrent aux agents ayant recours aux chauffeurs actuellement.

Marie-Françoise LEMAITRE rappelle les fiches déjà transmises :

- Fiche de procédure DRH en période de crise ;
- Fiche sur le travail à distance ;
- Fiche sur l'action sociale en période de Covid-19.

Le président précise que le document relatif au reporting sera transmis dans l'après-midi, d'autres documents à la validation de la DGS seront transmis dès que possible.

Il rappelle la sortie imminente du journal de la DRH, certaines directions communiquant leur newsletter.

Marie Françoise LEMAITRE précise que la DGAFP n'a transmis aucune information pertinente en cette période de crise sanitaire sur les règles à appliquer en matière de congés et de RTT.

Le président déclare qu'en l'absence de règles générales de la Fonction Publique, des modalités souples seront mises en œuvre.

Le président confirme que, compte tenu de la situation, les entretiens professionnels ne pourront être organisés et une réflexion est en cours actuellement pour les procédures qui devront être mise en œuvre après la crise car il y a la crise et l'après-crise qui doit être préparé.

Il réaffirme l'absence de tout blocage en matière de gestion des futurs recrutements et précise qu'un document de synthèse de l'activité de la DRH, des dossiers traités en période de crise et après la crise sera transmis aux représentants du personnel pour la prochaine réunion.

Le président quitte la réunion en souhaitant bon courage à tous.

Marie-Françoise LEMAITRE assure la présidence pour la suite de la réunion.

Le Dr JOSSE précise que le journal de la DRH contiendra des règles pour protéger la santé physique et psychologique des agents telles que le respect du sommeil par la régularité des heures du coucher et du lever, la programmation des heures de travail, une activité physique régulière, le maintien d'un contact social et le temps libre pour s'occuper d'un animal de compagnie ou de sa famille, développer de nouvelles compétences, apprendre de nouvelles choses, respecter une hygiène alimentaire et se mettre à la lumière naturelle 20 minutes deux fois par jour, ranger et trier et surtout éviter d'écouter les informations en boucle.

Il rappelle que la médecine de prévention peut conseiller la mise en ASA d'un agent. En administration centrale, la médecine de prévention peut exercer la télémédecine à distance pour conseiller, soutenir les agents grâce aux infirmières et à la psychologue Soraya BERICHI.

La séance est levée.

La prochaine réunion du CTAC UNIQUE en audioconférence
est prévue dans une semaine.

Pour rappel, le CHSCT en audioconférence se réunira dans 14 jours.